

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 13 juin 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LES TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES DÉFECTUEUSES DES VÉHICULES FORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente, notamment pour les conducteurs de nombreuses voitures Ford au Canada.

Étant donné qu'on a eu le regret d'apprendre que la société Ford sait depuis 1971 que certaines transmissions automatiques passent de la position arrêt à la marche arrière et qu'elle reçoit au moins six plaintes par mois au sujet de ces transmissions qui glissent, comme il y a eu 291 cas déclarés, y compris 41 blessés et quatre décès au Canada et que le ministère des Transports fait enquête au sujet de ces accidents depuis 1977, je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que le gouvernement présente immédiatement un projet de loi qui autorise le gouvernement fédéral à rappeler 1.5 million de voitures dont les transmissions sont censées être défectueuses et à ne pas attendre le résultat des enquêtes effectuées aux États-Unis.

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE BILL DESTINÉ À AMÉLIORER LES PENSIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement et propose, avec l'appui du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que la Chambre fasse l'éloge du ministre des Affaires des anciens combattants pour avoir assuré à la Légion royale canadienne lors de sa Convention du Dominion qui a eu lieu à Penticton, en Colombie-Britannique, lundi dernier, qu'il présenterait bientôt à la Chambre un bill relatif aux anciens combattants et à leurs familles, et qu'elle insiste auprès de lui pour qu'il présente ce bill avant la fin du mois.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE DE SUPPRIMER LA TAXE SUR LES REPAS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Étant donné que les Canadiens, qui prenaient il y a quelques années un seul repas par jour à l'extérieur de leur foyer, en prennent maintenant deux ou plus et que le gouvernement vient d'imposer une taxe de vente de 12 p. 100 sur tout le matériel de cuisine commerciale, taxe que le consommateur finira inévitablement par payer sous forme de prix plus élevés que les restaurateurs exigeront, je propose, avec l'appui du député de Hamilton-Wentworth (M. Scott):

Que la Chambre insiste auprès du ministre des Finances pour qu'il supprime cette taxe, ce qui permettrait au consommateur d'économiser sur le prix des repas pris dans des établissements commerciaux et ralentirait la montée de l'indice des prix à la consommation.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES PROGRAMMES DE RECYCLAGE DES EMPLOYÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je suis heureux que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) soit présent. J'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer, avec l'appui du député de Rosedale (M. Crombie):

Étant donné qu'il est extrêmement important que le gouvernement du Canada prenne l'initiative et donne l'exemple au chapitre du recyclage des travailleurs, que le président du Conseil du Trésor fasse une déclaration à la Chambre avant l'ajournement d'été sur ce que le gouvernement fédéral propose de faire pour faciliter le recyclage de ses employés.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?